

# Les Infos de Base

Mercredi 28 novembre 2012  
volume 15, numéro 48  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 48 du 28 novembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 48 du 28 novembre 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 47 du 24 novembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 24 du 21 novembre 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 4 décembre 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 24 du 21 novembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 novembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 20 octobre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 20 octobre 2012 et contient maintenant 9 024 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants*, RLRQ, c. **A-2.02**.

Entrée en vigueur des articles 46-50, 54.

*Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, RLRQ, c. **A-18.1**.

Entrée en vigueur des articles 116, 126.

*Code de procédure civile*, RLRQ, c.

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*  
Nouvelles références aux lois et règlements du Québec  
Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

**C-25**, aa. 331.9, 814.3, 814.6, 814.13, 825.13.

*Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale*, L.Q. 2012, c. 20, aa. 46-50.

*Loi sur la justice administrative*, RLRQ, c. **J-3**, a. 119, ann. I.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés*, L.Q. 2011, c. 27, aa. 33, 34.

*Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*, RLRQ, c. **P-9.0001**.

*Entrée en vigueur de l'article 176.*

*Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, RLRQ, c. **R-20**, aa. 107.3-107.6.

*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction*, L.Q. 2011, c. 30, a. 57 (partie).

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, RLRQ, c. **S-4.2**, aa. 346.0.1, 346.0.2-346.0.5.2, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.8, 346.0.9, 346.0.10-346.0.12, 346.0.13, 346.0.14, 346.0.15, 346.0.16, 346.0.18, 346.0.19, 346.0.20, 346.0.20.1-346.0.20.5, 346.0.21, 489, 505, 531.1, 531.1.1, 531.1.2.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences privées pour aînés*, L.Q. 2011, c. 27, aa. 7-17, 19-21, 22 (partie), 23, 25, 27, 28, 29 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, RLRQ, c. **C-73.2**, r. 3, aa. 1, 5, 37.

*Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis de courtier ou d'agence*, D. 1058-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5105, aa. 1, 5, 37.

*Règlement sur la discipline des membres de la Sûreté du Québec*, RLRQ, c.

**P-13.1**, r. 2, remplacé.

*Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec*, D. 1076-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5119, a. 97.

*Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec*, RLRQ, c. **P-13.1**, D. 1076-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5119, nouveau.

*Règlement sur l'arbitrage relatif aux excédents d'actif des régimes complémentaires de retraite*, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 1, a. 1.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'arbitrage relatif aux excédents d'actif des régimes complémentaires de retraite*, D. 1054-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5105, a. 1.

*Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 7, aa. 8, 45, 64.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 1052-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5103, aa. 1-3.

*Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 8, aa. 14.1-14.8.

*Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 1053-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5104, a. 1.

*Règlement sur le permis de service de référence de main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, RLRQ, c. **R-20**, D. 1101-2012 du 21-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5131, nouveau.

*Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, RLRQ, c. **S-2.1**, r. 13, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, D. 1079-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5130, a. 1 (partie).

*Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux sièges d'appoint pour les motoneiges monoplaces*, RLRQ, c. **V-1.2**, r. 2, a. 14.

*Arrêté ministériel concernant la prolongation de la durée du Projet-pilote relatif aux sièges d'appoint pour les motoneiges monoplaces*, A.M. 2012-08 du 15-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5137, a. 1.

*Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des psychoéducateurs pour l'exercice d'activités professionnelles pouvant être exercées par les psychoéducateurs*, RLRQ, c. **2009**, c. **28**, D. 1062-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5111, nouveau.

*Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des travailleurs sociaux pour l'exercice d'activités professionnelles pouvant être exercées par les travailleurs sociaux*, RLRQ, c. **2009**, c. **28**, D. 1063-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5113, nouveau.

*Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des conseillers d'orientation pour l'exercice d'activités professionnelles pouvant être exercées par les conseillers d'orientation*, RLRQ, c. **2009**, c. **28**, D. 1064-2012 du 14-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5116, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la santé des animaux*, L.C. **1990**, ch. **21**, a. 64.

*Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, L.C. 2012, ch. 24, a. 94.

*Loi sur la Journée nationale de la philanthropie*, L.C. **2012**, ch. **23**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

*Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, L.C. **2012**, ch. **24**.

*Entrée en vigueur des aa. 73, 94, 109, 110.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

*Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.*

*Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.*

*Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.*

*Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.*

## Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [projetpilote@gaudet.qc.ca](mailto:projetpilote@gaudet.qc.ca) pour participer au projet-pilote.